

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MARDI 26 JUIN 1917

Les arrêtés réglementant la production, la vente, le prix des vivres se multiplient. Je ne les note plus tous ici : ils sont trop. En voici cependant un, paru il y a quelques jours, qu'il faut signaler à raison de son importance : le moment de la récolte des pommes de terre hâtives est là. Cette année, défense aux producteurs de les livrer à qui que ce soit, sauf à la « *Kartoffelversorgungsstelle* », « *Bureau d'approvisionnement des pommes de terre* », que le gouverneur général vient d'installer à Bruxelles. Ce bureau centralisera l'acquisition de toutes les pommes de terre du pays et répartira les approvisionnements entre les communes.

Des notes officieuses font ressortir le bienfait de la mesure : suppression de l'accaparement par des « *négociants et intermédiaires sans scrupule* » par conséquent modération des prix assurée, répartition équitable de l'approvisionnement total entre les diverses régions et communes du pays et, par conséquent, entre les habitants. Mais l'expérience nous a rendus sceptiques : la substitution du service de la « *Zentrale* » à l'accaparement par les commerçants « *sans scrupules* » ne dissipe nullement nos inquiétudes

quant à l'usage qui sera fait de nos approvisionnements.

Ce sont, dans l'agglomération bruxelloise, les magasins communaux qui vendront les pommes de terre. La livraison commencera vendredi, le 29. On aura, la première semaine, dans certaines communes, jusqu'à 300 grammes par tête et par jour, à 30 centimes le kilo. C'est le retour à l'âge d'or.

En attendant, on vend clandestinement des pommes de terre dans des boutiques et même sur les marchés, et elles se paient 3 francs le kilo. Pour justifier ce prix, les marchands invoquent le risque qu'il y a à les vendre et à les chercher chez le producteur, qui lui-même, doit les délivrer en grand mystère.

Bonheur apporté par les Allemands ne peut être complet : si, pendant quelques jours du moins, nous aurons chance d'acheter à bon compte des pommes de terre hâtives, nous devons désormais payer beaucoup plus cher le sel dont nous les assaisonnerons : le sel est en effet frappé, à l'importation, d'un droit de 14 et de 18 centimes (selon l'espèce) au kilo. Ce droit n'est applicable qu'à partir du 1^{er} juillet. Mais les commerçants l'appliquent avant la lettre : le sel, qui se vendait 6 centimes le kilo avant la guerre, et, au grand maximum, 20 centimes en ces derniers temps, ne s'obtient plus, depuis hier, qu'au prix de 70 centimes.

Notes de Bernard GOORDEN.

La hausse des prix, surtout du prix des vivres, a été sensible en Belgique à partir du printemps 1916 (15 avril). On trouvera **infra** un tableau indiquant, pour toute une catégorie de produits et de marchandises, la progression mensuelle de ces prix depuis cette époque jusqu'à l'armistice (15 novembre 1918).

Le tableau provient du volume 4 (1918, après la page 518) de Louis GILLE, Alphonse OOMS, Paul DELANDSHEERE ; ***Cinquante mois d'occupation allemande*** ; Bruxelles, Librairie Albert Dewit ; 1919, 2146 pages (4 volumes) :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k373383x/f1.image>

Pour la lisibilité (et la rapidité d'accès), nous en avons mis à disposition une reproduction au lien :

<http://idesetautres.be/upload/HAUSSE%20PRIX%20PENDANT%20GUERRE%2019160415-19181115%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%204%20519.jpg>

